



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 27 janvier 2009

## Communiqué de presse

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) vient de se procurer une proposition de loi visant à instaurer un ordre national des ostéopathes et qui sera déposée dans les prochains jours à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi a été rédigée par les députés FLAJOLET et ROCHEBLOINE.

La FFMKR, premier syndicat représentatif de la profession, a immédiatement réagi face à la pression des ostéopathes exclusifs pour voir créer un ordre professionnel qui satisferait leurs exigences.

L'Etat se fonde sur des critères objectifs pour créer un Ordre professionnel comme l'ancienneté, l'unité, le sens des responsabilités ou encore l'aptitude à gérer de façon collégiale.

Aujourd'hui l'ostéopathie est une « profession » jeune, en quête de légitimité et de crédibilité, non structurée, sans représentativité et déchirée.

La FFMKR, très investie sur la défense de l'exercice ostéopathique par les masseurs-kinésithérapeutes, ne laissera pas aboutir les tentatives de marginalisation de la profession par les exclusifs.

La FFMKR qui était reçue au ministère de la santé ce matin et à l'Assemblée nationale cet après midi a fait part de ses observations et suit de très près l'évolution de ce dossier.

Alain BERGEAU  
Président  
06 80 25 96 34

➤ 3 rue Lespagnol  
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

